

1. EVOLUTION DES STRUCTURES ENTRE 2002 ET 2012

Petites et grandes exploitations en diminution, exploitations moyennes en augmentation

L'agriculture calédonienne poursuit sa mutation. Sous la pression exercée par un fort développement économique, le nombre d'exploitations agricoles (définition en page 6) continue de diminuer. On en dénombre 4 506 en 2012, soit 19,2% de moins en dix ans. Cette diminution équivaut, en moyenne, à la disparition de près de 9 exploitations par mois entre les deux recensements. On retrouve ce phénomène dans de nombreux pays, mais aussi en métropole et dans les départements d'outre-mer. Il est toutefois moins marqué qu'en métropole où 26% des exploitations ont disparu sur la même période. En outre, la diminution est moins marquée que lors de la décennie précédente : -2,1% par an contre, -3,7% par an entre 1991 et 2002.

A l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, 24,9% des exploitations de moins de 2 hectares de SAU (définition en page 8) ont disparu depuis 2002. Ces dernières occupent 0,9% de la SAU et représentent encore 60,8% de l'effectif total. Les exploitations de plus de 50 hectares (14,0% de l'effectif total) occupent 91,8% de la SAU (voir tableau en page 74).

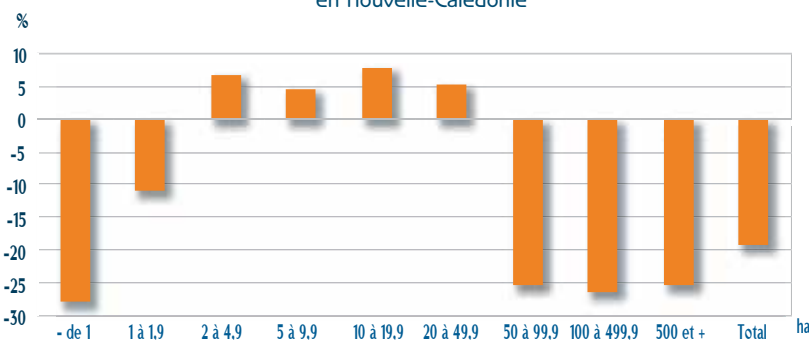
Si 24,9% des exploitations de moins de 2 hectares et 26,1% de celles en ayant plus de 50 ont disparu depuis 2002, le nombre d'exploitations intermédiaires (entre 2 et 50 hectares) a lui progressé de 6,1%. Ce mouvement enrayer le développement d'une agriculture jusqu'alors majoritairement composée de très petites unités et de grands élevages.

Évolution du nombre d'exploitations par province entre 1991 et 2012

	1991	2002	2012	évolution 1991/2002	évolution 2002/2012
province des Iles Loyauté	2 254	1 623	1 216	-28,0%	-25,1%
province Nord	4 279	2 230	1 695	-47,9%	-24,0%
province Sud	1 927	1 721	1 595	-10,7%	-7,3%
Nouvelle-Calédonie	8 460	5 574	4 506	-34,1%	-19,2%

(voir détail par commune du nombre d'exploitations et des surfaces utilisées en page 73)

Variation du nombre d'exploitations par tranche de SAU en Nouvelle-Calédonie

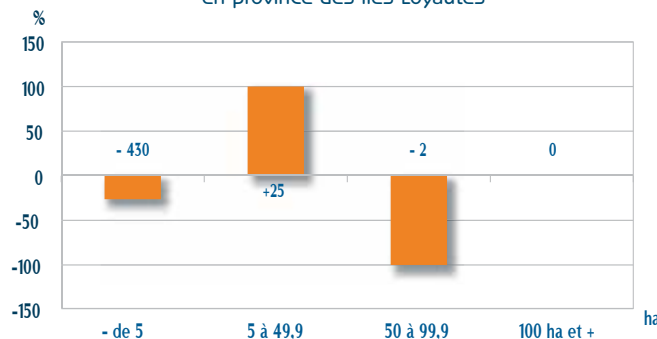


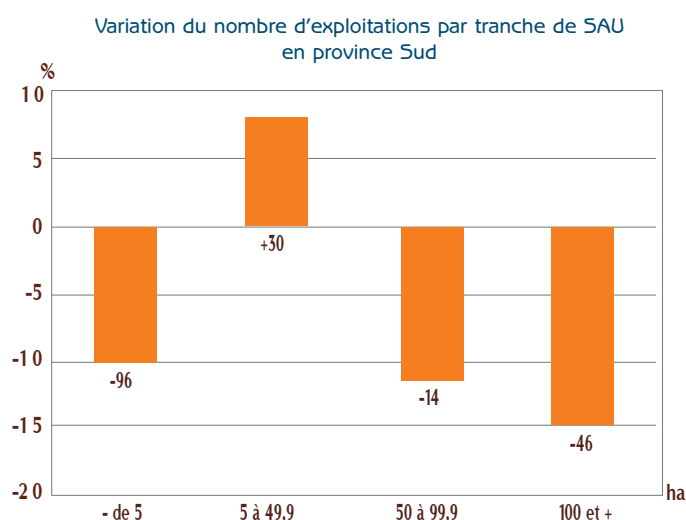
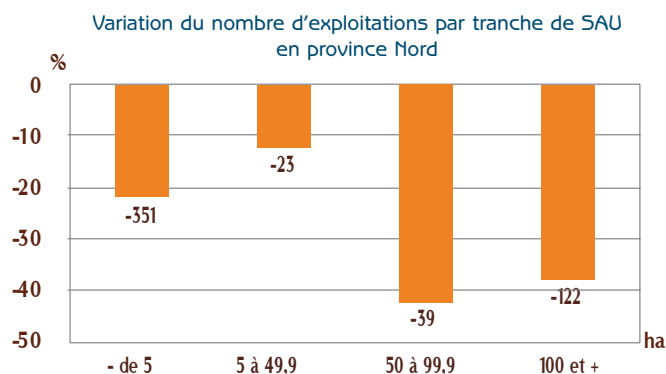
Cette évolution diffère d'une province à l'autre :

La province des Îles Loyauté a perdu 430 exploitations de moins de 5 hectares de SAU, lesquelles représentent 95,8% du total des exploi-

tations loyaltiennes. Les autres tranches (plus de 5 hectares) représentent un faible nombre d'exploitations. Une seule unité a plus de 100 hectares de SAU, en 2012 comme en 2002.

Variation du nombre d'exploitations par tranche de SAU en province des Îles Loyautés





En province Nord, toutes les tranches sont concernées par la baisse des effectifs. Ce mouvement d'ensemble cache toutefois la disparité existant entre la région Nord-Est qui perd 447 exploitations (-27,0%) et la région Nord-Ouest qui ne perd que 88 unités (-15,4%).

En province Sud, les exploitations de moyenne dimension progressent, surtout dans la région Sud-Ouest. D'une façon générale, les petites exploitations de moins de 5 hectares de SAU et celles d'au moins 50 hectares voient leurs effectifs diminuer.

L'évolution du nombre d'exploitations en Nouvelle-Calédonie masque en partie la vitalité de l'entrepreneuriat agricole. En effet, depuis dix ans, on enregistre certes la disparition de 1 879 exploitations mais parallèlement 811 ont été créées, soit 18% de celles existant en 2012. Ce taux est toutefois légèrement inférieur à celui enregistré en 2002. En effet, 1 168 exploitations ont été créées entre 1991 et 2002, soit 20,0% de celles existant en 2002.

Répartition de la SAU et évolution du nombre d'exploitations par commune

D'une façon générale, les exploitations agricoles se répartissent selon un clivage Est/Ouest : sur la côte Ouest, les exploitations sont grandes et peu nombreuses à l'inverse du Sud, des Iles et de la côte Est où elles sont généralement de petites dimensions mais en plus grand nombre (voir tableau en page 73). Les régions Sud-Ouest et Nord-Ouest, de Dumbéa à Poum, regroupent 86,5% de la SAU calédonienne et 38,3% des exploitations. Dans le reste du territoire, dans les régions Nord-Est et Sud-Est, de Ouégoa à l'île des Pins, ainsi que sur les Iles Loyauté, 61,7% des exploita-

tions occupent 13,5% de la SAU. Ces exploitations ont en moyenne 8,8 hectares de SAU alors que celles des régions Ouest en ont 91,4.

Le Sud de la Nouvelle-Calédonie (île des Pins, Nouméa, Mont Dore, Thio, Yaté) est le plus touché par cette évolution en perdant 37% de ses exploitations. L'important développement des centres urbains de Nouméa, Dumbéa et Païta a probablement détourné une partie des forces vives de l'agriculture.

Le Nord-Est et le Nord (Canala, Hienghène, Houailou, Kouaoua, Poindimié, Ponérihouen, Touho, Belep, Kaala Gomen, Koumac, Ouégoa, Pouébo et Poum) ont perdu près du tiers de leurs exploi-

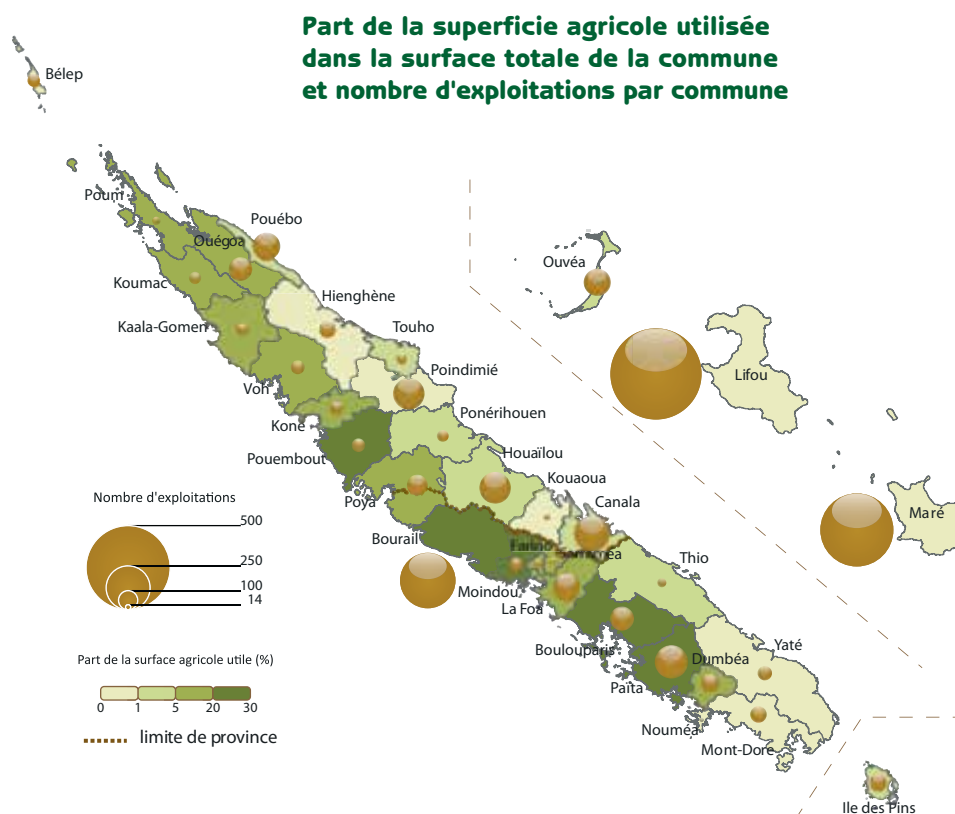
tations. Pouébo et Canala font exception en gagnant 36 exploitations chacune (respectivement +25% et +15%). La création de l'usine du nord et le développement économique sans précédent de la zone Voh - Koné - Pouembout (zone VKP) ont joué un rôle similaire à celui de l'urbanisation en province Sud en absorbant également une partie des forces vives de l'agriculture.

Parallèlement à la diminution de sa population (-20% en dix ans), les exploitations des Iles Loyauté (Lifou, Maré et Ouvéa) ont diminué de 25,1%. Les Iles Loyauté sont touchées par un exode rural qui n'a pas épargné l'agriculture.



CARACTERISTIQUES GENERALES

RECENSEMENT
2012
AGRICOLE



Les exploitations agricoles couvrent 12% de la surface de la Nouvelle-Calédonie.

Passant de 289 545 hectares en 2002 à 222 226 hectares en 2012, la surface totale (définition en page 8) des exploitations a diminué de 23,2% en 10 ans. Elle représente aujourd'hui 12,0% de la superficie totale de la Nouvelle-Calédonie (15,6% en 2002).

La superficie effectivement consacrée aux activités agricoles (superficie agricole utilisée ou SAU) couvre 182 026 hectares en 2012, soit 9,8% de la superficie totale de la Nouvelle-Calédonie.

Elle en couvrait 247 878 en 2002, soit 13,3% de la superficie totale. Ce recul est essentiellement attribuable à la diminution d'élevages bovins et par conséquent des surfaces pâturées.

Composition de la surface agricole totale des exploitations par province en 2012

Surfaces en ha	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle Calédonie
Superficie agricole utilisée (SAU)	1 508	73 310	107 208	182 026
friches non productives	11	5 022	6 368	11 401
sols des bâtiments et des cours*	111	364	698	1 173
Surface agricole utilisable totale	1 630	78 696	114 274	194 600
surfaces reboisées	26	197	374	598
forêt et cocoteraie naturelles	687	8 195	12 936	21 818
aquaculture d'écrevisse	0	2	98	100
territoire non utilisable	6	2 404	2 701	5 011
Surface totale des exploitations	2 350	89 494	130 382	222 226
superficie totale du territoire	198 090	958 260	701 200	1 857 550
Surface totale des exploitations / surface totale du territoire	1,2%	9,3%	18,6%	12,0%

* une partie de la superficie agricole utilisable, notamment les cours, est occupée par des arbres fruitiers isolés.

Leur nombre de pieds a été déclaré et la surface évaluée correspondante est abordée dans le chapitre consacré aux arbres fruitiers.



La superficie agricole utilisée diminue d'un quart

C'est en province Nord que les superficies agricoles utilisées ont le plus diminué avec une diminution de 48 337 hectares.

Afin de cerner de manière plus pertinente l'évolution générale des surfaces agricoles entre les deux recensements, il apparaît utile de distinguer deux types de surfaces à l'intérieur de la SAU :

- les surfaces cultivées ou au moins entretenues que l'on peut appeler superficie agricole entretenue (définition de la SAE en page 7). Ces surfaces, principal indicateur physique de l'activité agricole, représentent 59,9% de la SAU, légèrement plus qu'en 2002 (56,8%).
- les surfaces laissées à l'état naturel, sans aucun entretien. Ces dernières sont composées des jachères (définition en page 7), des cocoteraies naturelles et des pâturages dits peu productifs (définition en page 7). Elles représentent 40,1% de la SAU en 2012, au lieu de 43,2% en 2002.

Les données concernant les surfaces laissées à l'état naturel sont toutefois à prendre avec précaution pour les raisons suivantes :

Les jachères :

Les périodes de jachères sont très variables d'une exploitation à l'autre. Elles dépendent notamment des pratiques culturales, de la qualité des sols cultivés, de l'espace disponible et du régime foncier des terres.

Les terres peuvent être mises en jachère pendant plusieurs années. Cette durée peut être très courte si l'exploitation est située dans une vallée où les terres sont rares et de bonne qualité comme dans certaines vallées de la côte Est de la Grande Terre. Elle peut être très longue sur des sols fragiles mais disponibles comme sur Lifou ou Maré.

Leur surface est difficile à évaluer lorsque les terres sont soumises au droit coutumier. En effet, ces terres appartiennent à des tribus ou des clans qui les mettent à la disposition d'exploitants ou de leurs familles. L'exploitant peut les utiliser en fonction de ses besoins, en changeant de lieu d'une année sur l'autre. Ce type de pratique, que l'on pourrait qualifier d'agriculture « itinérante », rend particulièrement difficile l'évaluation des surfaces mises en jachère. Par ailleurs, la distinction entre jachère et friche improductive (terres non cultivées mais pouvant l'être – différentes du territoire non utilisable sur lequel toute agriculture est impossible) n'est pas toujours évidente à faire.

Les cocoteraies utilisées :

Les cocoteraies cultivées sont quasiment inexistantes en Nouvelle-Calédonie. Quelques très anciennes cocoteraies étaient exploitées mais elles ne sont plus entretenues aujourd'hui, ou très peu. Les autres cocoteraies sont naturelles, leur entretien consistant parfois en un nettoyage succinct. Le ramassage du coprah (pratiqué exclusivement sur l'île d'Ouvéa) ou de cocos verts ou secs, pour les besoins de l'exploitation ou pour la vente, s'apparente plus à de la cueillette qu'à une réelle spéculation agricole, sur des surfaces dont l'importance est, la plupart du temps, inconnue des ramasseurs. Par ailleurs, de très nombreuses cocoteraies naturelles servent aussi de pâturages peu productifs, déclarés comme tels par l'exploitant.

Les « pâturages peu productifs » :

Les savanes à niaoulis ou arbustives, les surfaces couvertes par de la forêt naturelle, les parcours, les cocoteraies pâturées, sont des surfaces considérées comme pâturages peu productifs, dès qu'ils sont pâturés, même par un nombre très faible d'animaux à l'hectare. Il arrive que des animaux aient à leur disposition des surfaces considérables pouvant ne pas appartenir à l'exploitant (terres domaniales occupées sans titre par exemple), lequel peut très difficilement évaluer la surface réellement utilisée par ses animaux. Aussi, les surfaces et la diminution d'un tiers des pâturages peu productifs entre les deux recensements est également à prendre avec précaution.

Evolution de la SAU par province entre 2002 et 2012 :

Surfaces en ha	2002	2012	évolution
province des Iles Loyauté	1 165	1 508	(1)
province Nord	121 647	73 310	-39,7%
province Sud	125 066	107 208	-14,3%
Nouvelle-Calédonie	247 878	182 026	-26,6%

(1) En 2002, les surfaces pâturées par les animaux à l'attache ou en liberté ont été sous évaluées, alors qu'elles sont mieux appréciées en 2012. En intégrant des surfaces pâturées théoriques pour ces animaux, sur la base du cheptel présent, la SAU serait portée à 1 760 hectares en 2002 et son évolution de -15%.



CARACTERISTIQUES GENERALES

RECENSEMENT
2012
AGRICOLE

Evolution de la SAU et de la SAE entre 2002 et 2012 :

surfaces en ha		2002	2012	
évolution				
province des Iles Loyauté S.A.U.	1 164	1 508		29,6%
dont :				
jachères	16	34		112,5%
cocoteraies non pâturées (1)	46	140		204,3%
pâturages peu productifs (1)	579	1 006		73,7%
S.A. entretenue	524	328		-37,4%
province Nord S.A.U.	121 647	73 310		-39,7%
dont :				
jachères	391	590		50,9%
cocoteraies non pâturées	141	36		-74,5%
pâturages peu productifs	65 758	32 864		-50,0%
S.A. entretenue	55 357	39 819		-28,1%
province Sud S.A.U.	125 066	107 208		-14,3%
dont :				
jachères	1 195	1 158		-3,1%
cocoteraies non pâturées	8	15		87,5%
pâturages peu productifs	38 895	37 087		-4,6%
S.A. entretenue	84 968	68 946		-18,9%
Nouvelle-Calédonie S.A.U.	247 877	182 026		-26,6%
dont :				
jachères	1 602	1 158		-27,7%
cocoteraies non pâturées	195	192		-1,5%
pâturages peu productifs	105 232	70 958		-32,6%
S.A. entretenue	140 849	109 094		-22,5%

La SAU moyenne par exploitation diminue légèrement

Les surfaces moyennes n'ont pas connu de fortes évolutions entre 2002 et 2012 (la SAU moyenne en province des Iles Loyauté est à prendre avec précaution pour les raisons indiquées ci-avant). La SAU moyenne en province Nord s'est toutefois contractée essentiellement dans la région Nord-Est, plusieurs grands élevages ayant disparu sur cette période.

(1) en 2002, les cocoteraies non pâturées et les surfaces pâturées par les animaux à l'attache ou en liberté ont été sous évaluées, alors qu'elles sont mieux appréciées en 2012. Une évaluation de la cocoteraie exploitée et des surfaces pâturées a pu être faite postérieurement au recensement de 2002, sur la base des volumes de coprah commercialisés et du cheptel présent. En intégrant ces surfaces évaluées, les cocoteraies non pâturées seraient portées à 240 ha et les pâturages peu productifs à 1 174 ha.

Superficie agricole utilisée (SAU) et superficie agricole entretenue (SAE) moyenne par exploitation en ha

Surfaces en ha	province Iles Loyauté			province Nord			province Sud			Nouvelle-Calédonie		
	2002	2012	évol.	2002	2012	évol.	2002	2012	évol.	2002	2012	évol.
S.A.U. moyenne	0,7	1,2	73,0% ⁽¹⁾	54,6	43,3	-20,7%	72,7	67,2	-7,5%	44,5	40,4	-9,2%
S.A.E. moyenne	0,3	0,3	-16,3%	24,8	23,5	-5,4%	49,4	43,2	-12,4%	25,3	24,2	-4,2%

(1) en 2002, les surfaces pâturées par les animaux à l'attache ou en liberté ont été sous évaluées alors qu'elles sont mieux appréciées en 2012. En intégrant des surfaces pâturées théoriques pour ces animaux, sur la base du cheptel présent, la SAU moyenne serait portée à 1,1 hectare en 2002 et son évolution serait alors de 14,9% au lieu de 73,0%.

La taille des exploitations agricoles régresse

Dans le cadre du RGA 2012, le critère utilisé pour déterminer la dimension d'une exploitation est l'importance de son outil de production exprimé en nombre de points¹ (1 are de cultures maraîchères : 20 points, une vache allaitante : 40 points, une truie mère : 100 points, une poule pondeuse : 2 points, une ruche : 20 points, etc.). Ce même critère était utilisé en 2002 (le détail des correspondances entre les moyens de production et le nombre de points est indiqué en page 72).

Entre 2002 et 2012, le nombre moyen de points par exploitation a régressé de façon notable en provinces des Iles Loyauté et Nord, et de façon moins marquée en province Sud.

On notera que 4 157 exploitations sont susceptibles d'être inscrites au registre de l'agriculture (au moins 500 points), dont 2 940 au collège des exploitants agricoles (1 000 points ou plus).

Les exploitations ayant 1 000 points et plus ont vu leurs effectifs diminuer de 20,6%. Celles ayant

moins de 1 000 points ont mieux résisté avec une diminution de 16,4%. On notera la progression des petites exploitations de moins de 500 points en province des Iles Loyauté, ainsi que celle des exploitations de dimension économique moyenne (1 000 à 10 000 points) en province Sud.

Nombre moyen de points par exploitation

	2002	2012	évol
province des Iles Loyauté	1 503	1 310	-12,9%
province Nord	7 173	6 297	-12,2%
province Sud	12 818	12 063	-5,9%
Nouvelle-Calédonie	7 265	6 992	-3,8%

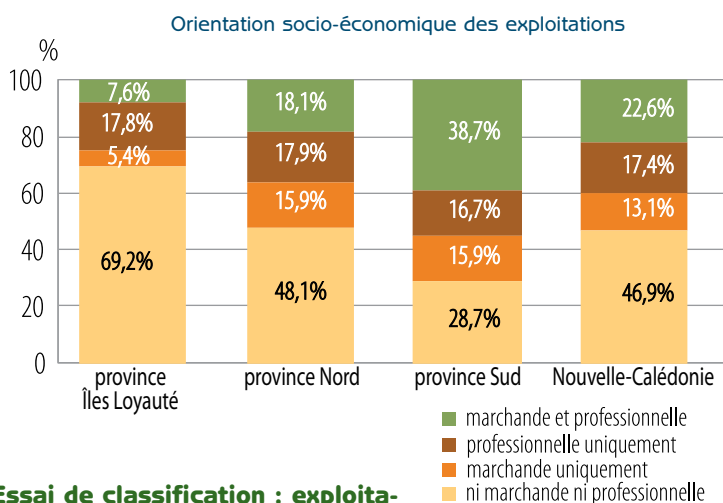
¹ En Nouvelle-Calédonie, pour être inscrit au registre de l'agriculture, l'exploitant doit avoir au moins 500 points. Entre 500 et 999 points il appartient au collège des « petits exploitants ruraux » et les exploitants ayant 1 000 points et plus appartiennent au collège des « exploitants agricoles ».

Evolution du nombre d'exploitations par province en fonction de leur dimension

	province des Iles Loyauté			province Nord			province Sud			Nouvelle-Calédonie		
	2002	2012	évol.	2002	2012	évol.	2002	2012	évol.	2002	2012	évol.
350 à 499 points	129	154	19,4%	160	113	-29,4%	111	82	-26,1%	400	349	-12,8%
500 à 999 points	664	517	-22,1%	490	452	-7,8%	319	248	-22,3%	1 473	1 217	-17,4%
1 000 à 4 999 points	789	524	-33,6%	1 048	759	-27,6%	597	607	1,7%	2 434	1 890	-22,4%
5 000 à 9 999 points	30	15	-50,0%	179	138	-22,9%	213	229	7,5%	422	382	-9,5%
10 000 à 49 999 points	8	6	-25,0%	296	196	-33,8%	373	352	-5,6%	677	554	-18,2%
50 000 points et +	3		-100,0%	57	37	-35,1%	108	77	-28,7%	168	114	-32,1%
Total	1 623	1 216	-25,1%	2 230	1 695	-24,0%	1 721	1 595	-7,3%	5 574	4 506	-19,2%



2. ORIENTATIONS SOCIO-ECONOMIQUES DES EXPLOITATIONS



Essai de classification : exploitations dites « professionnelles » et/ou « commerciales »

Deux types d'approches ont été distingués :

- les exploitations dites « professionnelles »¹ dont la dimension économique est égale ou supérieure à 1 000 points (seuil pour appartenir au collège des exploitants agricoles au registre de l'agriculture) et sur lesquelles le travail fourni est au moins égal à 3/4 d'UTA (définition de l'UTA en page 8). Ce type d'orientation prend en compte le temps de travail passé sur l'exploitation ;

- les exploitations dites « marchandes »² commercialisent au moins une partie de leur production et possèdent au moins 1,5 ha de SAU. L'activité commerciale de l'exploitation est prise en compte dans ce type d'orientation.

Toutes les exploitations dites « professionnelles » ne sont donc pas nécessairement « marchandes » et inversement. Une exploitation peut être à la fois « professionnelle » et « marchande ».

40% d'exploitations dites « professionnelles »

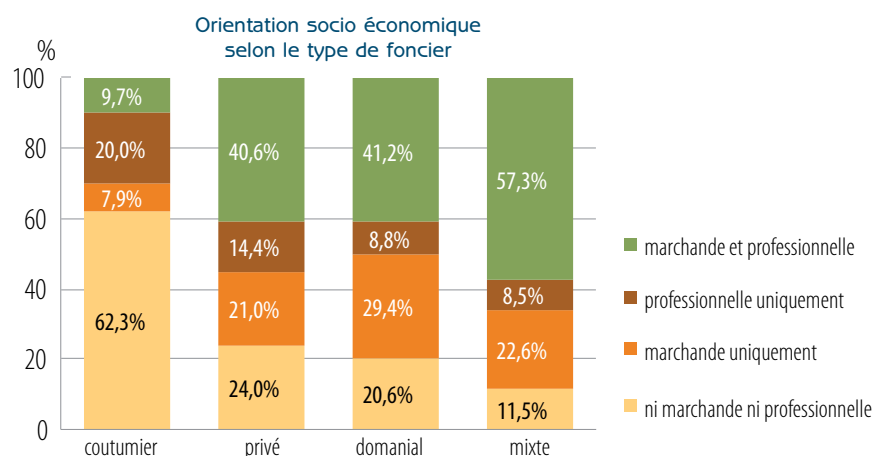
Les exploitations marchandes et professionnelles, c'est-à-dire qui atteignent une certaine dimension économique et physique et sur lesquelles un temps de travail minimum est fourni, voient leurs effectifs progresser en province des Îles Loyauté et en province Sud. En province Nord, elles diminuent notablement de 41,2%.

En Nouvelle-Calédonie, 24,8% des exploitations agricoles n'ont aucune activité commerciale, réservant leurs productions à l'autoconsommation (définition en page 6) et/ou aux dons et échanges (définition en page 6). Elles étaient 20,9% en 2002.

En province Nord comme en province Sud, les exploitations dites « marchandes et professionnelles » se concentrent davantage sur la côte Ouest que sur la côte Est.

Cinq communes regroupent la moitié des exploitations dites « marchandes et professionnelles » de Nouvelle-Calédonie : Bourail (17,3%), La Foa (8,8%), Paita et Boulouparis (7,8% chacune) et Ouégoa (5,3%). La répartition communale et les évolutions depuis 2002 sont précisées dans le tableau page 79.

D'une façon générale, les exploitations marchandes et/ou professionnelles sont plus nombreuses sur les terres privées et domaniales. A l'inverse, c'est sur les terres coutumières que l'on compte le plus d'exploitations sans vocation marchande ni professionnelle, ce qui est le cas pour 69,2% des exploitations loyaltiennes. En provinces Nord et Sud, les statuts fonciers étant plus diversifiés, les différentes orientations sont réparties de façon plus homogène.



¹ Classification introduite pour le RGA 2002
² Même définition qu'en 1991 et en 2002



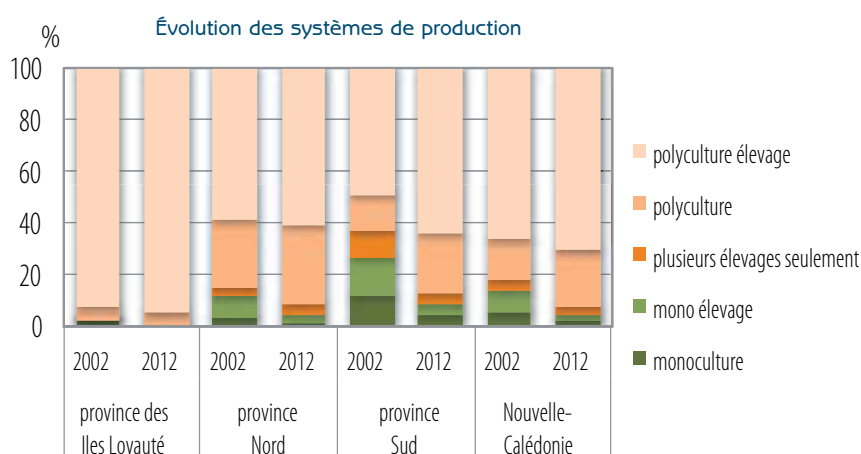
Evolution des effectifs d'exploitations selon l'orientation socio-économique entre 2002 et 2012

	province des Iles Loyauté			province Nord			province Sud			Nouvelle-Calédonie		
	2002	2012	évol.	2002	2012	évol.	2002	2012	évol.	2002	2012	évol.
marchandes	105	159	51,4%	846	577	-31,8%	845	870	3,0%	1 796	1 606	-10,6%
dont marchande uniquement ⁽¹⁾	36	66	83,3%	324	270	-16,7%	283	253	-10,6%	643	589	-8,4%
professionnelles	392	309	-21,2%	888	610	-31,3%	807	884	9,5%	2 087	1 803	-13,6%
dont professionnelle uniquement ⁽²⁾	323	216	-33,1%	366	303	-17,2%	245	267	9,0%	934	786	-15,8%
marchande et professionnelle ⁽³⁾	69	93	34,8%	522	307	-41,2%	562	617	9,8%	1 153	1 017	-11,8%
ni marchande ni professionnelle ⁽⁴⁾	1 195	841	-29,6%	1 018	815	-19,9%	631	458	-27,4%	2 844	2 114	-25,7%
Total ⁽¹⁺²⁺³⁺⁴⁾	1 623	1 216	-25,1%	2 230	1 695	-24,0%	1 721	1 595	-7,3%	5 574	4 506	-19,2%

Les exploitations agricoles sont plus polyvalentes

Cinq systèmes de production ont été distingués :

- monoculture : l'exploitant ne pratique qu'un seul type de culture (céréales uniquement par exemple, ou arboriculture fruitière uniquement) et aucun élevage.
- mono élevage : l'exploitant ne pratique qu'un seul type d'élevage (de nombreux éleveurs de bovins utilisant des chevaux de stock comme outil de travail, les exploitations comportant à la fois des bovins et des chevaux, à l'exclusion de tout autre type d'animal, sont considérées comme mono élevage), et aucune culture.
- plusieurs élevages seulement : l'exploitant pratique plusieurs élevages et aucune culture.
- polyculture : l'exploitant pratique plusieurs types de cultures et aucun élevage.
- polyculture élevage(s) : l'exploitant pratique au moins un type de culture et fait de l'élevage.



Le système de production polyculture/élevage est plus répandu en 2012 qu'en 2002. 13,6% des exploitations étaient spécialisées dans une seule spéculation, elles ne sont plus que 4,8% aujourd'hui. A noter qu'aux Iles Loyauté, dans les systèmes de production associant élevage(s) et culture(s), il s'agit essentiellement d'élevages porcins,

à la différence de la Grande Terre où l'élevage bovin est très souvent présent.

Alors qu'elles tendaient à se spécialiser en 2002, les exploitations des trois provinces s'orientent vers des productions plus polyvalentes en 2012, limitant ainsi les risques économiques (voir le détail dans le tableau en page 80).

Evolution du nombre d'exploitations en fonction de leurs systèmes de production

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie		%	
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012
monoculture	35		67	21	201	70	303	91	5,4%	2,0%
mono élevage	4		195	58	257	66	456	124	8,2%	2,8%
plusieurs élevages seulement	2	1	73	62	176	75	251	138	4,5%	3,1%
polyculture seulement	79	64	585	529	232	368	896	961	16,1%	21,3%
polyculture élevage	1 503	1 151	1 310	1 025	855	1 016	3 668	3 192	65,8%	70,8%
Total	1 623	1 216	2 230	1 695	1 721	1 595	5 574	4 506	100,0%	100,0%

3. STATUT DE L'EXPLOITATION ET NATURE DU FONCIER

Des exploitants propriétaires de leurs terres

Les exploitations agricoles de la Nouvelle-Calédonie sont dirigées à 94,5% par un chef d'exploitation travaillant pour son propre compte ou pour une personne de sa famille qui vit ou travaille sur l'exploitation (95,4% en 2002). Parmi les autres statuts, les groupements, GDPL et GIE prédominent en province Nord, et les sociétés civiles (SCEA¹ en particulier) en province Sud (voir tableau en page 75).

Statut des exploitations par province

Nombre d'exploitations	province Iles Loyauté	province Nord	province Sud	Nouvelle-Calédonie
Exploitations en nom propre	1 215	1 630	1 414	4 259
Groupements, GDPL et GIE		34	3	37
Sociétés civiles	1	27	166	194
Exploitant pour une autre personne morale		4	12	16
Total	1 216	1 695	1 595	4 506

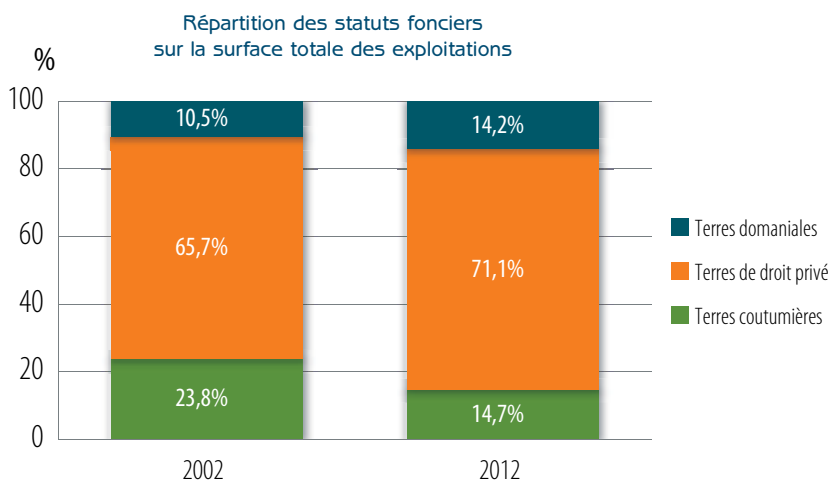
Nature du foncier des exploitations par province

Surfaces en ha	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie		%	
	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012	2002	2012
Terres coutumières	1 669	2 350	58 165	23 959	8 970	6 286	68 804	32 595	23,8%	14,7%
Terres de droit privé			58 262	46 088	131 966	111 925	190 228	158 013	65,7%	71,1%
Terres domaniales			20 430	19 447	10 082	12 171	30 513	31 618	10,5%	14,2%
Total	1 669	2 350	136 857	89 494	151 019	130 382	289 545	222 226	100%	100%

Un régime foncier de droit privé pour près des 3/4 des surfaces agricoles

Trois types de foncier sont distingués : les terres coutumières, régies par le droit particulier, les terres de droit privé et les terres appartenant aux collectivités, ou terres domaniales.

Sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, 15% de la surface totale des exploitations agricoles relèvent du droit coutumier et presque autant pour les terres domaniales. La grande majorité des surfaces sont composées de terres soumises au droit privé.



Alors que les superficies composées de terres coutumières et de foncier privé se sont contractées, la valorisation agricole de celles appartenant aux collectivités a progressé de 1 100 hectares, ce type de foncier étant plus facilement disponible que les deux autres. Parmi les terres appartenant aux collectivités (terres domaniales), 87,4% font l'objet d'une occupation avec bail de location, le reste étant occupé sans titre.

¹ SCEA : société civile d'exploitation agricole.



CARACTERISTIQUES GENERALES

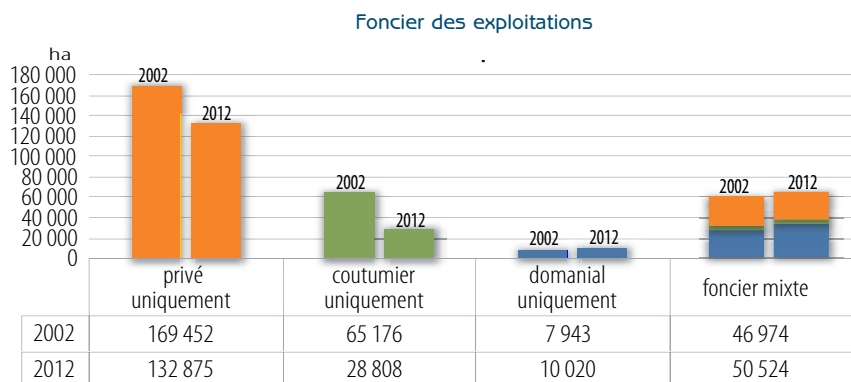
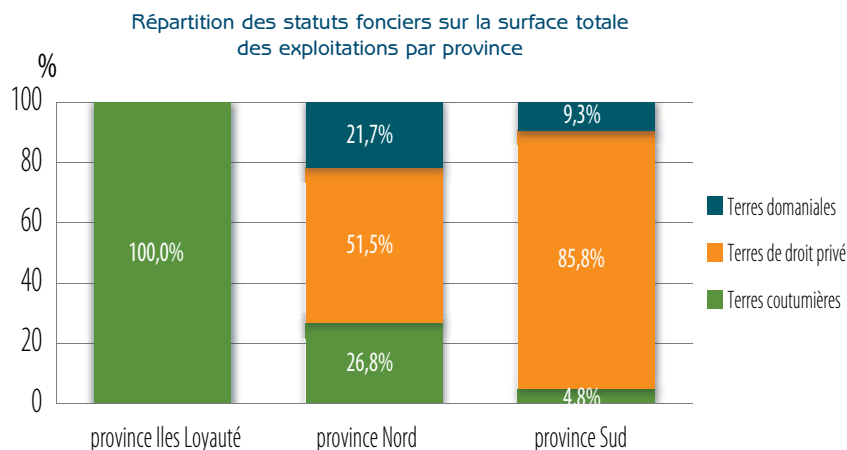
RECENSEMENT
2012
AGRICOLE

Le régime foncier de la surface totale des exploitations présente de grandes disparités provinciales (voir tableau en page 77) :

- En province des Iles Loyauté, la totalité des terres est soumise au droit coutumier.
- En province Nord, la moitié du foncier est soumis au droit privé, le reste étant réparti dans des proportions semblables entre terres coutumières et terres domaniales. Cette configuration est intermédiaire entre celle des Iles Loyauté et celle de la province Sud.
- En province Sud, la grande majorité des terres est soumise au droit privé.

En provinces Nord et Sud, les différents régimes fonciers peuvent cohabiter : 234 exploitations (241 en 2002), soit 5,2% de l'ensemble des exploitations agricoles, représentant 22,7% de la surface totale, ont une surface composée de terres soumises à différents régimes.

Des actes coutumiers (définition en page 6), visant à garantir l'utilisation des terres par l'exploitant vis à vis des autorités coutumières, ont été établis pour 511 exploitations (408 en 2002) représentant 5,6% de la surface totale des exploitations et



30,4% du foncier coutumier. Malgré l'augmentation notable des actes coutumiers, des problèmes fonciers subsistent. Ces problèmes déclarés

concernent 111 exploitations (126 en 2002) représentant 11 935 hectares (8 522 ha en 2002). 50,0% des conflits fonciers concernent des exploitations ayant des terres coutumières sur 1 839 ha, 46,8% ont un foncier privé sur 6 900 ha et quelques-unes utilisent un foncier domanial sur 3196 ha¹.

Effectifs et superficies des exploitations utilisant plusieurs types de régime foncier

Types de régimes fonciers	2002		2012	
	Surface (ha)	Nombre d'exploitations	Surface (ha)	Nombre d'exploitations
droit coutumier et droit privé	3 834	44	3 828	21
droit coutumier et domaine public	5 448	48	2 078	18
droit privé et domaine public	37 140	142	44 346	193
droit coutumier, droit privé et domaine public	552	7	271	2
Total	46 974	241	50 524	234

Actes coutumiers et problèmes fonciers

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
procès-verbaux (nb)	119	9,8%	255	15,0%	237	8,6%	511	11,3%
Surface concernée (ha)	316	13,5%	8 834	9,9%	3 285	2,5%	12 435	5,6%
problèmes fonciers (nb)	12	1,0%	62	3,7%	37	2,3%	111	2,5%
Surface concernée (ha)	19	0,8%	5 384	6,0%	6 533	5,0%	11 935	5,4%

% calculé sur le nombre total d'exploitations et sur leur surface totale, pour chacune des provinces.

¹ Les problèmes fonciers peuvent n'intéresser qu'une partie de la surface des exploitations concernées



La formation du foncier : coutumière pour 62% des exploitations

61,7% des exploitations ont un foncier uniquement composé de terres coutumières. La transmission coutumière du foncier est la plus fré-

quente, avant la formation du foncier combinant plusieurs modes qui concerne 26,0% des exploitations. Les acquisitions par achat, y compris celles dont le foncier est formé par plusieurs modes, concernent 47,3% des exploitations et 62,2% de la surface totale des exploitations.

Répartition des exploitations selon le mode de formation du foncier

	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie	
	nombre d'exploit.	surface (ha)	nombre d'exploit.	surface (ha)	nombre d'exploit.	surface (ha)	nombre d'exploit.	surface (ha)
héritage			52	9 024	36	4 416	88	13 440
rachat familial			22	2 955	71	9 741	93	12 696
acquisition par achat			69	7 453	147	18 155	216	25 608
terre coutumière	1 216	2 350	1 207	21 754	357	4 705	2 780	28 809
autre (1)			47	6 915	110	8 152	157	15 067
plusieurs modes de formation			298	41 394	874	85 213	1 172	126 607
Total	1 216	2 350	1 695	89 494	1 595	130 382	4 506	222 226

(1) Cessions gratuites dont terres cédées au titre de « l'enfant du pays », terres louées, terres domaniales, etc.

Un mode de faire-valoir direct presque uniquement

Le mode de faire-valoir (définition en page 7) direct et assimilé est le plus répandu. Il concerne 97,2% des exploitations (91,7% sur l'intégralité de leurs surfaces) et 84,3% de la surface totale des exploitations. Ces chiffres sont pratiquement identiques à ceux de 2002. Le fermage est le seul mode de faire-valoir indirect pratiqué aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie. Il s'agit de mise en location de terres pour de courtes (moins de 10 ans) ou de longues durées (10 ans

et plus). Cette pratique concerne 8,3% des exploitations et 15,7% de la surface totale. 2,8% des exploitations sont soumises au faire-valoir indirect sur l'intégralité de leurs surfaces (voir tableau en page 77). Enfin, 5,5% des exploitations cumulent plusieurs modes de faire-valoir. En provinces Nord et Sud, le faire-valoir direct prédomine largement. Sur les Iles Loyauté, il concerne l'intégralité des terres agricoles, toutes soumises au droit coutumier.

Répartition des modes de faire valoir sur la surface totale des exploitations (en ha)

Surfaces en ha	province Iles Loyauté		province Nord		province Sud		Nouvelle-Calédonie	
	surface	%	surface	%	surface	%	surface	%
Faire-valoir direct et assimilé	2 350	100,0%	70 495	78,8%	114 467	87,8%	187 311	84,3%
-dont faire-valoir direct		0,0%	44 117	49,3%	106 609	81,8%	150 726	67,8%
-dont occupation sans titre		0,0%	2 418	2,7%	1 572	1,2%	3 990	1,8%
-dont droit coutumier	2 350	100,0%	23 959	26,8%	6 286	4,8%	32 595	14,7%
Faire-valoir indirect (1)		0,0%	18 999	21,2%	15 915	12,2%	34 915	15,7%
-dont location longue durée		0,0%	14 038	15,7%	12 286	9,4%	26 325	11,8%
-dont location courte durée		0,0%	4 961	5,5%	3 629	2,8%	8 590	3,9%
Total	2 350	100,0%	89 494	100,0%	130 383	100,0%	222 226	100,0%

(1) Location longue durée : 10 ans et plus ; location courte durée : moins de 10 ans

